

OBJECTIF BAFA citoyen



www.ccpaysroussillonnais.fr

terre
d'énergies
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS ROUSSILLONNAIS

**Vous avez entre 17 et 25 ans ?
Motivé ? Vous aimez la vie
en collectivité ? Vous êtes tenté
par une expérience enrichissante ?
Le Bafa est fait pour vous !**

Ce nouveau dispositif mis en place par la Communauté de communes du Pays Roussillonnais donne l'opportunité aux jeunes du territoire de devenir animateurs en échange d'un peu de leur temps.

2

**sessions de recrutement
sont organisées en 2016 :**

- EN MAI. Remise du dossier :
le 2 mai au plus tard.
Jury de sélection :
le 11 mai.
- À L'AUTOMNE.

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est un diplôme d'état vous permettant d'animer et d'encadrer des enfants, des adolescents au sein des centres de vacances et de loisirs. Il vous offre la possibilité de travailler dans le domaine de l'animation et de faire un premier pas dans le monde du travail.

La Communauté de communes du Pays Roussillonnais a décidé de vous soutenir dans votre démarche : elle vous donne un coup de pouce pour financer **40 à 70 %** du coût du Bafa en fonction du quotient familial. En échange ? Au moins **30** heures de votre temps pour réaliser une contribution citoyenne. Attention : vous ne devez bénéficier d'aucun dispositif d'insertion (contrats aidés, emplois d'avenir, etc).

Mode d'emploi

- X Retirer un dossier d'inscription.
- X Inscription obligatoire auprès du service Jeunesse de la Communauté de communes.
- X Validation de votre dossier par le jury de sélection.

Le métier d'animateur ?

C'est avant tout un travail varié ! Animation, encadrement, responsabilité, force de proposition des projets pédagogiques... Vous êtes à la fois acteur et moteur de l'animation ! Une vocation est née ? Vous pensez en faire un métier ? Des diplômes professionnels dédiés à l'animation existent et vous donnent accès à des postes d'animation et/ou de direction.

Combien ça coûte ?

Le Bafa coûte en moyenne entre 800 et 1 000 euros. **En plus de la bourse de la CCPR, la Caisse d'allocations familiales propose aussi une aide pour le Bafa.**

Rendez-vous sur le site Internet de la CAF : www.caf/ma-caf/caf-de-la-vie, pour télécharger les imprimés dédiés.

LES ÉTAPES POUR PASSER LE BAFA...

1

Inscription

Pour vous inscrire, vous devez avoir 17 ans révolus au premier jour de la session de formation générale. Rien de simple : rendez-vous sur le site www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd pour créer votre compte personnel et obtenir un numéro de dossier. Inscription obligatoire auprès du service Jeunesse de la CCPR.

2

Session de formation générale

C'est la première étape de votre obtention du brevet. C'est un stage de 8 jours minimum pour vous faire découvrir les bases du métier. Inscrivez-vous auprès de l'organisme de formation de votre choix à l'aide du numéro d'inscription, consultable sur votre espace personnel internet.

3

Stage pratique

C'est à vous de jouer ! Vous devez effectuer votre stage dans une structure au minimum 14 jours, pouvant s'effectuer en plusieurs périodes (par exemple trois semaines en accueil de loisirs sans hébergement et deux semaines en centre de loisirs).

4

Le Bafa citoyen

Votre contribution citoyenne doit être réalisée avant de commencer la session d'approfondissement.

5

Session d'approfondissement (6 jours) ou de qualification (8 jours)

Vous devez confirmer vos acquis et perfectionner vos techniques d'animation. Inscrivez-vous auprès de l'organisme de formation de votre choix à l'aide du numéro d'inscription, consultable sur votre espace personnel internet.

6

Présentation de votre dossier au jury

Après toutes ces étapes validées, un jury composé de professionnels se prononcera pour ou contre l'obtention du Bafa. La décision finale est consultable sur votre espace.

Pour tout renseignement :

Service jeunesse CCPR

Rue du 19 mars 1962

38556 Saint-Maurice-l'Exil Cedex

Tél. : 04 74 29 31 00

Fax : 04 74 29 31 09

E-mail : service-jeunesse@ccpaysroussillonnais.fr

DEVENEZ
animateur
AVEC
Objectif citoyen
BAFA



www.ccpaysroussillonnais.fr

**terre
d'énergies**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS ROUSSILLONNAIS